



Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT

Reprise d'Ascometal par Greybull Capital

Le tribunal de Strasbourg a statué favorablement en date du 8 juillet, sur la reprise de la société angoissante pour les 760 salariés du groupe.

Ascometal, acteur majeur de la sidérurgie depuis près de 40 ans, produit des aciers de haute technicité pour les marchés de l'automobile, de l'énergie et de la mécanique. L'entreprise est répartie sur plusieurs sites de production situés à Hagondange en Moselle, Dunkerque dans le Nord, Custines en Meurthe-et-Moselle, ainsi qu'au Marais dans la région de Saint-Étienne. Elle comprend également un centre de R&D, le CREAS, et une holding située à Hagondange. Ascometal détenait également un site de production à Fos-sur-Mer, repris il y a quelques semaines par l'industriel italien Marcegaglia.

Le projet de reprise de Greybull Capital prévoit un business plan ambitieux, incluant un investissement conséquent pour une voie lingot à Hagondange et le redémarrage du laminoir des Dunes. Pour rappel, cet outil avait été mis à l'arrêt en 2019 suite à une décision de l'ancien actionnaire Swiss Steel. À l'époque, la CGT s'était opposée à cette décision, qui affaiblissait encore les capacités de production du site de Dunkerque et entraînait la perte d'un savoir-faire. Ce projet d'investissement, s'il est mené à terme conformément aux engagements, devrait permettre à Ascometal de se positionner sur de nouveaux marchés et d'assurer ainsi sa pérennité.

La validation de l'offre de reprise de Greybull Capital par le tribunal a été rendue possible grâce à l'implication de nombreux acteurs au terme d'une longue procédure, et en premier lieu grâce à la mobilisation des salariés. Durant toute la procédure, la FTM CGT n'a cessé de réclamer le soutien de l'État pour obtenir des mesures concrètes afin de sécuriser les sites et les emplois du groupe. Ce n'est que quelques heures avant l'audience du tribunal du 28 juin dernier, qu'un accord de financement a pu être trouvé entre l'État et Greybull Capital, prévoyant l'obtention d'un prêt d'État pouvant aller jusqu'à 85 millions d'euros.

Toutefois, même si cet accompagnement de l'État de dernière minute a permis de faire émerger une offre de reprise et d'éviter le scénario catastrophe d'une liquidation, la FTM CGT exige que les services de l'État mettent tout en œuvre pour s'assurer que les engagements pris par le repreneur soient honorés. Ascometal repart pour un troisième départ à la barre du tribunal, et le passé laisse présager qu'il ne suffit pas de promesses pour redresser et pérenniser une entreprise. La FTM CGT attend des engagements et un suivi concret et régulier des services de l'État, associant les syndicats, pour veiller au bon déroulement du projet.

La FTM CGT se félicite de la décision du tribunal en faveur de la reprise d'Ascometal par Greybull Capital, une décision qui ouvre une nouvelle perspective pour les salariés et les sites de production. Toutefois, nous restons vigilants et déterminés à garantir que les engagements pris seront tenus. La pérennité de l'entreprise et la sauvegarde des emplois dépendent de l'application rigoureuse des investissements promis et du soutien indéfectible de l'État. Nous appelons donc tous les acteurs impliqués à collaborer étroitement pour assurer le succès de ce projet de reprise.

Montreuil, le 11 juillet 2024

Contact Presse :
Philippe VERBEKE
06 23 40 27 99

